

La première conséquence de la réforme Bayrou

« LA SESSION DE SEPTEMBRE EN JUILLET »

Le président de l'université Claude LARSONNEUR envisage un aménagement de la session de septembre. Celle-ci serait, à partir de la rentrée 97/98 ou 98/99, organisée quelques semaines après la session de mai/juin, au mois de juillet très certainement. Les raisons: se préparer à la mise en place de la réforme Bayrou. Pour les étudiants, c'est un nouveau coup dur...

L'information a filtré suite à la réunion des directeurs d'UFR présidée par C.Larsonneur. Pour en savoir plus, l'ACE-UNEF a rencontré M. DESMOULIN, responsable de la scolarité générale.

Celui-ci a confirmé nos informations, puis nous a expliqué les motivations du président. Nous lui avons expliqué les conséquences d'une telle décision pour les étudiants.

Se préparer à la réforme Bayrou...

Comme nous l'avions prévu, la réforme Bayrou et plus précisément son contenu pédagogique (passage des modules annuels en modules semestriels) est en passe de devenir le fossoyeur de la session de rattrapage en septembre. C'est en effet dans la perspective de la réforme que le président avance son projet. Il faut dire, à sa décharge, qu'effectivement la mise en place des semestres et surtout d'un semestre d'orientation, va poser des problèmes techniques insurmontables. Elle va obliger les UFR à uniformiser l'organisation de leur année début et fin des cours, période d'examen. Il faut, comme l'explique monsieur DESMOULIN, permettre à

l'étudiant réorienté en février de commencer les cours du 2nd semestre dans une autre UFR avec deux ou trois semaines de retard sur les autres étudiants. Donc, tous les examens devront avoir lieu en même temps: des dizaines d'exams pour des milliers d'étudiants, la fac seraient bloquée pendant 3 mois! D'où l'idée de "libérer" septembre en plaçant la seconde session en juillet.

Bayrou, conscient de l'attachement des étudiants à la session de septembre, et des risques pris à tenter de la supprimer, a placé un paradoxe garde-fou, rendu caduc par sa réforme pédagogique: un délai de deux mois entre les deux sessions. Dans le même temps, il autorise,

"sous réserve de dispositions pédagogiques particulières, arrêtées par le conseil d'administration de l'établissement" (Journal officiel, 15/04/97, chap. IV, art. 18), à passer en deçà de ce délai. En d'autres termes, si l'administration aménage quelque peu les modalités d'examen, il n'y a plus de délai minimum. C'est grâce à ce double jeu du ministre que le président de la fac peut opérer le changement. Ce que veut le ministre: à terme, calquer l'année universitaire sur le calendrier scolaire et couper l'année en deux; deux rentrées universitaires dans l'année pour désengorger la fac. La seconde session ressemble déjà fort à un oral de Bac!

Le renforcement de la sélection:

↳ moins de temps pour travailler :

Le rattrapage en juillet aurait des conséquences catastrophiques pour nos études et notre vie. La session de septembre offrait trois mois supplémentaires de révision fort utiles au vu des programmes chargés. Dans certaines UFR, les professeurs

partent d'une session utile à une répartition du travail sur l'ensemble de l'année. Septembre est une session à part entière. Qui d'entre nous n'a jamais réservé cette session pour un module ou une valeur? Trois mois ne suffisent certes pas, mais, associés à un

travail minimum lors de la première session, ils permettent d'obtenir un module difficile. Passée en juillet, la seconde session serait vidée de son sens.

↳ moins de temps pour bosser :

La plupart d'entre nous travaille l'été pour pouvoir financer ses études. Une session en plein mois de juillet implique un mois entier de chômage, sinon deux. Et c'est autant de moins dans le porte

monnaie. Il y a deux ans déjà, la Fac de Caen innovait en donnant des cours supplémentaires l'été, en sciences éco, payants bien sûr et écartant de fait les salariés estivaux. Désormais, les étudiants

connaîtront des difficultés financières accrues et aggravées par l'augmentation des frais d'inscription (bientôt 2000F), des tickets de RU et des loyers...

Organisons la riposte...

Une seule possibilité: agir dès maintenant, faire circuler l'information, signer la carte pétition adressée au président Lescouecut.

Les plus optimistes, dont l'UNEF-ID, affirmaient que la réforme avait été gagnée par les étudiants (notamment lors des Etat

Généraux en juin 96), et que la seconde session, en septembre ne pouvait être supprimée. Supprimée? Non, mais déplacée et dénaturée. Aujourd'hui, la réforme apparaît comme l'ACE-UNEF le prévoyait, un outil de sélection et de casse des diplômes. Espérons que les "optimistes" nous

rejoindront dans cette lutte pour l'abandon de la réforme Bayrou. Sinon, nous pouvons tous dire adieu à la session de septembre, en attendant les autres "surprises" habilement cachées dans cette réforme.

Ne soyons plus dupes, agissons avant qu'il ne soit trop tard,

signons la pétition !!!

Elle est disponible, sous forme de carte postale, sur les tables de L'ACE-UNEF ou à son local (bâtiment inscription, 3^{me} étage, salle 545, tel 02.30.56.64.59).